

IICA/JIA/Res.372(XI-O/01)  
26 novembre 2001  
Original: espagnol

## **RÉSOLUTION N° 372**

### **ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT 1999 ET 2000 ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Onzième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc.259(01), « États financiers de l'Institut 1999 et 2000, et rapports des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT:

Que comme le prescrivent les articles 4.d et 3.c de son Règlement le Comité exécutif a examiné les états financiers de l'Institut 1999 et 2000, et a reçu les rapports des commissaires aux comptes pour 1999 et 2000.

Que les commissaires aux comptes attestent que la Direction générale de l'Institut a bien géré les ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers des exercices 1999 et 2000 respectivement reflètent fidèlement, et dans tous les aspects, la situation financière de l'Institut aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, ainsi que les changements dans les actifs nets et les flux de trésorerie correspondant aux exercices précités ;

Que le Comité de révision de la vérification (CRA), dans ses sixième et septième rapports annuels, précise qu'il a examiné les rapports des commissaires aux comptes, et que la tâche a été réalisée de façon satisfaisante et conformément tant aux Règlements de l'Institut qu'aux normes de vérification généralement acceptées;

Que le Comité exécutif, à ses vingtième et vingt-et-unième réunions ordinaires, a adopté les résolutions IICA/CE/Res.332(XX-O/00), et IICA/CE/Res.345(XXI-O/01) respectivement, par lesquelles il a recommandé que soient soumis au Conseil interaméricain de l'agriculture les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes pour 1999 et 2000 respectivement,

DÉCIDE:

D'approuver les « États financiers de l'Institut 1999 et 2000, et rapports des commissaires aux comptes » qui font l'objet du document IICA/JIA/Doc.259(01).